



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Régie « Camping municipal LANDAE »

Séance du 16 avril 2026

N° 20260416_02

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à huit heures trente, le Conseil d'Administration de la Régie du Camping municipal LANDAE, dûment convoqué le neuf avril par M. Jérôme NOBLE, Président-Sortant, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances.

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration	4	Date de convocation	Le 9 avril 2026
Nombre de présents	4	Date d'affichage	Du 16 avril au 17 juin 2026
Nombre de pouvoirs	0	Secrétaire de séance	M. Thomas GREILSAMER
Suffrages exprimés	4	Rapporteur	M. Guillaume LE BARBIER de BLIGNIÈRES
Nomenclature	5.1	Certifiée exécutoire	Le 16 avril 2026

PRESENTS : M. Patrick de CANASOVE ; M. Guillaume LE BARBIER de BLIGNÈRES ; Mme Diana CAMAIONE ; M. Thomas GREILSAMER ;

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : -

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

VU l'article R2221-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT à la délibération 20260407_07 du 7 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a désigné en son sein les membres du Conseil d'Administration de la Régie du Camping municipal LANDAE,

Monsieur Guillaume LE BARBIER de BLIGNIÈRES, doyen d'âge, conserve la présidence de séance et fait procéder à l'élection du Président.

1 candidat se fait connaître : M. Patrick de CASANOVE.
Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Voici les résultats du vote pour l'élection du Président

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	4
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	4
Majorité absolue	3
Nombre de suffrages obtenus par M. Patrick de CASANOVE.....	4



Par conséquent, Monsieur Guillaume LE BARBIER DE BLIGNIÈRES déclare Monsieur Patrick de CASANOVE élu Président et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

M. Patrick de CASANOVE prend donc la présidence de séance.

Il fait ensuite procéder à l'élection du Vice-Président.

1 candidat se fait connaître : M. Thomas GREILSAMER
Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Voici les résultats du vote pour l'élection du Président

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	4
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	4
Majorité absolue	3
Nombre de suffrages obtenus par	4

Par conséquent, Monsieur Patrick de CASANOVE déclare M. Thomas GREILSAMER élu Vice-Président et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

Le Doyen de séance,
Guillaume LE BARBIER de BLIGNIÈRES

Le secrétaire et Vice-Président,
Thomas GREILSAMER

Le Président,
Patrick de CASANOVE